

Paris, le 20 septembre 2022

Circulaire n° 2022-059  
Section Ethique et Déontologie  
[ethique-deontologie@cn.medecin.fr](mailto:ethique-deontologie@cn.medecin.fr)

Objet : loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique - campagne de sensibilisation de l'Agence de la biomédecine

Mots-clés : assistance médicale à la procréation (AMP) - don de gamètes et d'embryons - information

---

Mesdames et Messieurs les Président(e)s et Chers Collègues,

La loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique modifie en profondeur le domaine de l'assistance médicale à la procréation (AMP) et du don de gamètes et d'embryons.

L'Agence de la biomédecine, afin d'assurer une large diffusion d'informations précises et pratiques sur ce nouveau cadre juridique, engage dans le courant du mois de septembre une campagne de sensibilisation à destination des possibles donneurs, des personnes issues d'AMP avec don et des personnes souhaitant concrétiser un projet parental.

Dans ce cadre, l'Agence prévoit de mettre à la disposition des cabinets médicaux un ensemble de brochures et affiches d'information sur le don de gamètes et d'embryons, et sollicite la participation de l'Ordre des médecins pour assurer cette diffusion auprès des cabinets médicaux qui n'auraient pas reçu cette documentation.

Ainsi, l'Agence de la biomédecine propose de télécharger ou commander gratuitement les affiches et brochures d'information sur son site internet, sous le lien suivant :

<https://www.agence-biomedecine.fr/Commande-de-documents-26>

L'Agence met par ailleurs à la disposition du public trois sites internet d'information :

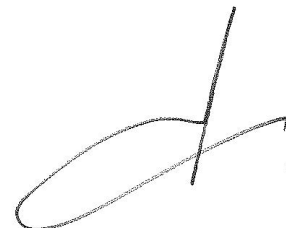
[www.procreation-medicale.fr](http://www.procreation-medicale.fr)  
[www.dondovocytes.fr](http://www.dondovocytes.fr)  
[www.dondespermatozoides.fr](http://www.dondespermatozoides.fr)

Nous vous saurions gré de bien vouloir diffuser cette information auprès de nos confrères inscrits au tableau de vos Conseils, et vous remercions par avance de votre participation.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Président(e)s et Chers Collègues, l'expression de nos sentiments confraternels et bien dévoués.



Docteur Anne-Marie TRARIEUX  
Présidente de la Section Ethique et  
Déontologie



Docteur François ARNAULT  
Président

4, rue Léon Jost - 75855 Paris Cedex 17  
Tél. 01 53 89 32 00  
<https://www.conseil-national.medecin.fr/>